



Déposé le **14 DEC. 2010**

Scanné le _____

10_1107_124

Motion

DIFFÉRER LES HORAIRES DE VENTE D'ALCOOL DES HEURES D'OUVERTURE DES COMMERCE ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS : UNE MESURE EFFICACE DE SANTÉ PUBLIQUE ET DE PRÉVENTION DE LA VIOLENCE

Développement

Le 25 août 2009, le Grand Conseil vaudois discutait de la motion de notre collègue Stéphane Montangero demandant des modifications de la LADB en vue de diminuer les nuisances nocturnes (08_MOT_055).

La motion demandait précisément de modifier la loi de façon à permettre aux communes de dissocier les heures de vente d'alcool des heures d'ouverture des établissements publics ou des commerces au bénéfice d'une autorisation de vente d'alcool. Le Grand Conseil avait alors décidé, à une courte majorité, de ne pas transmettre ce texte au Conseil d'Etat. Depuis lors, une série d'éléments justifient pourtant que le Grand Conseil se penche à nouveau sur le sujet.

L'élément le plus probant concerne la parution en septembre dernier d'une étude d'Addiction Info Suisse réalisée pour le compte de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) dans le canton de Genève. Depuis 2005, Genève a en effet interdit la vente d'alcool dans les commerces entre 21h00 et 7h00 du matin. L'étude visait justement à évaluer l'impact de cette mesure sur le nombre d'hospitalisation pour intoxication alcoolique. Ses conclusions sont particulièrement intéressantes : entre 2005 et 2007, il y aurait eu 35% de moins d'hospitalisation pour intoxication alcoolique dans la tranche des 10 à 29 ans en lien direct avec ces restrictions d'horaire de vente d'alcool¹. La limitation de l'accès des jeunes aux boissons alcooliques semble donc avoir prouvé son efficacité en termes de santé publique ; il est vraisemblable qu'elle déploie aussi des effets positifs en matière de sécurité publique et de réduction de la violence souvent liée à des excès ponctuels de consommation d'alcool. Les conclusions de cette étude rendent indispensable un nouvel examen de la question par le Grand Conseil.

Par ailleurs, l'Office fédéral de la statistique vient de publier des chiffres montrant que le nombre d'hospitalisation pour ivresse avait presque quintuplé entre 2002 et 2009. En outre, plus d'un cas sur deux concerne des mineurs âgés de 15 ans ou moins !

Rappelons enfin qu'il n'est pas aujourd'hui possible pour une commune, sans modification du cadre légal cantonal, de dissocier heures d'ouverture et horaire de vente d'alcool. Toute proposition en la matière ne peut donc à ce jour que se fonder sur le volontariat².

Conclusion

Au vu de l'évolution de la situation et des enjeux qu'elle soulève en termes de santé publique, de sécurité et de limitation des nuisances nocturnes, il est urgent que les communes, en particulier les villes, puissent disposer de la possibilité de restreindre l'accès des jeunes à l'alcool. Par cette motion, nous demandons donc au Conseil d'Etat de soumettre au Grand Conseil une modification de la LADB permettant aux communes de dissocier les horaires de vente d'alcool des horaires d'ouverture des commerces au bénéfice d'une autorisation de vente d'alcool de même que des établissements publics (de jour et nuit) au bénéfice d'une licence leur permettant de vendre de l'alcool.

Renvoi commission

Grégoire Junod

www.addiction-info.ch

¹ Un résumé de cette étude et le rapport complet sont disponibles sur www.addiction-info.ch

² Cf. postulat Xavier de Haller et consorts déposé au Conseil communal de Lausanne le 23.11.2010

Ne souhaite pas développer

Liste des députés signataires – état au 24 août 2010

Abbet Raphaël	Cachin Jean-François	Dolivo Jean-Michel
Aebi Jean-Robert	Calpini Christa	Ducommun Philippe
Aellen Catherine	Capt Gloria	Dufour Claude-Eric
Amarelle Cesla	Chapalay Albert	Durussel José
Amstein Claudine	Chappuis Laurent	Duvoisin Ginette
Ansermet Jacques	Chatelain André	Epars Olivier
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Christine	Fardel Claude-André
Attinger Doepper Claire	Chevalley Edna	Favez Jean-Michel
Aubert Mireille	Chevalley Isabelle	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne	Cherix François	Feller Olivier
Ballif Laurent	Chollet Jean-Luc	Ferrari Yves
Bally Alexis	Chollet Jean-Marc	Fiora-Guttman Martine
Bavaud Sandrine	Christen Jérôme	Freymond Cantone Fabienne
Bernhard Maximilien	Clot Bertrand	Gaille Pierre-André
Berseth Verena	Cornamusaz Philippe	Gay Vallotton Michèle
Bolay Guy-Philippe	Cornaz-Rovelli Valérie	Girardet Lucas
Bonjour Eric	Courdesse Régis	Gardon Julien
Bonny Dominique-Richard	Debluè François	Glutz Félix
Borel Bernard	Décosterd Anne	Golaz Florence
Borloz Frédéric	Depoissier Anne-Marie	Golaz Olivier
Bory Marc-André	Deriaz Philippe	Gorrite Nuria
Bottlang-Pittet Jaqueline	Desmeules Michel	Grandjean Pierre
Brélaz François	Despot Fabienne	Grobéty Philippe
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory	Grognoz Frédéric
Buffat Michaël	Dind Claudine	Guignard Jean

Liste des députés signataires – état au 24 août 2010

Guignard Pierre	Meyer Roxanne	Rochat Nicolas
Haenni Frédéric	Miéville Michel	Rostan Jacqueline
Haldy Jacques	Modoux Philippe	Roulet Catherine
Haury Jacques-André	Monod Alain	Ruey-Ray Elisabeth
Hurni Véronique	Montangero Stéphane	Saugy Roger
Jaquet-Berger Christiane	Mossi Michele	Savary Marianne
Jaquier Rémy	Mouquin Michel	Schwaab Jean Christophe
Jobin Philippe	Nicolet Jacques	Schwaar Valérie
Jungclaus Delarze Suzanne	Pache Rémy	Schwab Claude
Junod Grégoire	Papilloud Anne	Silauri Alessandra
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Sonnay Eric
Kernen Olivier	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Uffer Filip
Mange Daniel	Pidoux Pierre-André	Venezelos Vassilis
Manzini Pascale	Poncet Gabriel	Villa Sylvie
Marendaz André	Randin Philippe	Volet Pierre
Martinet Philippe	Rapaz Pierre-Yves	Vuillemin Philippe
Mattenberger Nicolas	Rau Michel	Walther Eric
Mayor Olivier	Reichen Gil	Weber-Jobé Monique
Maystre Tinetta	Renaud Michel	Wèhrli Laurent
Melly Serge	Rey-Marion Aliette	Wyssa Claudine
Mercier Pierre-Alain	Reymond Philippe	Yersin Jean-Robert
Métraux Béatrice	Rithener Christiane	Zwahlen Pierre